

PROCEDURE DE TRAITEMENT DES OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS

L'agent ou l'utilisateur inscrit les observations et *suggestions relatives à l'identification et à la prévention des risques professionnels* et à l'amélioration des conditions de travail

REGISTRE SANTE SECURITE AU TRAVAIL

Ouvert dans chaque école, il est tenu conjointement par le **directeur ou la directrice d'école** et l'**assistant de prévention de circonscription**

- Directeur ou la directrice d'école
- Assistant de prévention de circonscription
- Inspecteur Santé, Sécurité au Travail
- Infirmière de prévention
- Conseiller de prévention départemental
- Autres

Conseils

IEN de circonscription

Visa et réponse

Conseil d'école

Présentation des observations, suggestions ou solutions apportées

Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail Départemental (CHSCT- D)

Présentation synthétique des observations ou solutions apportées